

Patrimoine : une ressource pour l'Europe

Les avantages de l'interaction

Déclaration de Bruges

Préambule

A l'issue de la conférence : « Patrimoine : une ressource pour l'Europe », la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne établit le constat suivant:

- L'importance du patrimoine est diverse et mérite notre attention:
 - Le patrimoine européen est l'un des plus divers et l'un des plus riches au monde. Tous les ans, des millions de personnes jouissent des monuments, des villes d'art, des sites archéologiques, des musées et collections, des archives, des traditions, des paysages culturels et naturels.
 - Le patrimoine est un grand créateur d'emplois directs et indirects. La valorisation et la réutilisation du patrimoine sont des facteurs de stimulation importants pour le développement d'une région.
 - Le patrimoine joue un rôle important dans la qualité de vie des citoyens européens. Nombre d'entre eux vivent dans des lieux patrimoniaux ou à proximité de lieux patrimoniaux auxquels ils s'identifient parce que la valeur de leur environnement est unique et irremplaçable.
 - Le patrimoine contribue au développement d'une identité européenne diverse et commune. C'est un facteur important de la diversité culturelle et du dialogue interculturel.
- Au niveau de l'Union européenne, le patrimoine est englobé dans le secteur plus vaste de la culture mais les apparences sont trompeuses. Le patrimoine n'est pas indépendant ; il entretient des liens avec d'autres secteurs comme l'agriculture, l'aménagement du territoire, les médias, la recherche, l'environnement, le tourisme, etc.
- Dans le domaine de la culture, l'Union européenne ne joue qu'un rôle de facilitateur. Elle peut, certes, stimuler la coopération et l'échange de compétences et de connaissances mais sa compétence régulatrice est limitée. La conservation et la gestion journalière du patrimoine relèvent du niveau national et/ou régional.
- Dans d'autres domaines politiques, l'Union européenne exerce de véritables compétences décisionnelles. Les liens existant entre plusieurs de ces secteurs et le patrimoine impliquent que les décisions européennes dans ces secteurs peuvent avoir des effets directs ou indirects sur le patrimoine.

- Le secteur du patrimoine au sens large contribue à la mise en œuvre des politiques européennes, mais devrait être mieux organisé pour mieux relayer ses intérêts et préoccupations au niveau européen.

En conséquence, la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne déclare ce qui suit :

- En vue d'une conservation et gestion optimale de notre patrimoine, il est important d'agir de manière proactive sur les développements, les défis et les opportunités de la politique européenne.
- Pour mieux intégrer le potentiel du patrimoine dans les politiques européennes en général, il est désirable d'élaborer un plan d'action concret et à long terme.
- L'interaction avec l'Union européenne est primordiale.
- Plusieurs éléments peuvent être pris en compte dans un plan d'action concret et à long terme. Un élément essentiel de celui-ci sera la recherche et l'élaboration d'une proposition pour la création d'une « plate-forme européenne », qui serait une coupole regroupant les administrations, les milieux académiques, les professionnels du patrimoine, les organismes subventionnés qui prennent en charge la collecte d'éléments patrimoniaux et la société civile. Cette plate-forme aurait pour mission de réagir aux développements, aux défis et aux opportunités de la politique européenne. Le plan pourrait s'inspirer des expériences et bonnes pratiques issues d'autres secteurs. De plus, d'autres instruments et méthodes, comme les études d'incidence européennes, peuvent y contribuer.
- Nous nous engageons à entreprendre en 2011 plusieurs démarches en vue de l'élaboration d'un tel plan, avec une attention particulière pour la création d'une plate-forme européenne. A cet effet, un groupe de réflexion international sera constitué.
- Toutes les parties concernées (Parlement européen, Etats Membres, Commission européenne, Conseil de l'Europe, secteur du patrimoine) sont invitées à collaborer. Les prochaines Présidences de l'Union européenne peuvent également jouer un rôle dans le suivi de ce thème.